



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Projets de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-106-2026 amendant le règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser les sous-catégories « commerce de divertissement avec lieu de rassemblement (c6c) » et « établissement de récréation intérieur (c6d) » dans la zone CP 256;**

Le règlement concerne une zone dans le secteur des Factoreries (chemin Jean-Adam)

- **Règlement 222-107-2026 amendant le règlement de zonage 222-2008 afin de permettre l'usage d'habitation unifamiliale détachée dans la zone HT 325) ;**

Le règlement concerne une zone dans le secteur de la rue du Norden

Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **2 février 2026** à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 janvier 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA